

# Fonds d'investissement climatiques

Réunion conjointe CTF-SCF/TFC.22/4.4

24 mars 2020

---

Réunion conjointe des comités du Fonds fiduciaire du CTF et du SCF

Washington (réunion virtuelle)

24-25 mars 2020

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS AU BENEFICE DE LA NATURE, DES PERSONNES ET DU CLIMAT  
(RESUME)**

*Le Programme d'investissements au bénéfice de la nature, des personnes et du climat vise à s'attaquer de manière intégrée aux multiples facteurs et impacts des activités humaines et du changement climatique sur les ressources terrestres et les services écosystémiques. Il encouragera les partenariats stratégiques réunissant plusieurs parties prenantes des gouvernements nationaux / infranationaux, du secteur privé et de la société civile afin de concilier les utilisations concurrentes des terres et de lutter contre les risques climatiques. Il fournira des avantages environnementaux, sociaux et économiques tout en contribuant aux engagements climatiques nationaux et aux objectifs mondiaux.*

### **Le défi à relever**

1. La croissance démographique et les changements intervenus dans la consommation par habitant de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux, de fibres, de bois et d'énergie ont entraîné des taux sans précédent d'utilisation des terres et de l'eau douce. Soixante-quinze pour cent de l'environnement terrestre et environ 66 % du milieu marin ont été « gravement modifiés » par l'action de l'homme. Plus de 30 % de la surface terrestre du globe et près de 75 % des ressources en eau douce sont désormais destinées à la production agricole ou animale. Plus nombreuse et de plus en plus urbaine, la population mondiale augmentera probablement la demande de nourriture, d'eau, de minéraux, de ressources halieutiques et d'autres ressources naturelles, toutes choses qui contribueront à exercer des pressions supplémentaires sur l'environnement. Les produits de base, l'agriculture itinérante, les opérations forestières à grande échelle, les incendies de forêt et l'urbanisation ont également entraîné des changements importants dans le couvert forestier mondial. L'expansion de produits de base comme le soja, le bœuf, l'huile de palme et la fibre de bois est responsable d'environ 27 % des pertes forestières mondiales permanentes. Au-delà de la déforestation, le reboisement, l'agriculture itinérante, les feux de forêt ainsi que l'intensification et l'expansion des centres urbains ont contribué à une nouvelle perturbation des forêts. L'augmentation substantielle prévue de la demande de produits forestiers et de minéraux contribuera probablement à exacerber l'utilisation des terres et la déforestation si les gouvernements et les entreprises ne conçoivent pas et n'appliquent pas des politiques et des pratiques plus efficaces.
2. Le changement climatique aggravera les conditions existantes des terres, des océans et d'autres bassins hydrographiques qui sont désormais soumis à des pressions, perturbant davantage le fonctionnement des écosystèmes et affectant négativement les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire. Les impacts déjà observés comprennent l'érosion des sols, le blanchissement des coraux, les changements dans l'abondance et la répartition des espèces, l'épuisement des sources d'eau, la perte de « carbone bleu » associée aux écosystèmes côtiers tels que les mangroves et les herbiers marins, et les incendies de forêt. Ces menaces peuvent affecter la capacité des terres et des écosystèmes à séquestrer et à stocker le carbone, entraînant ainsi une augmentation des émissions de GES.
3. Un certain nombre de défaillances du marché et des institutions et d'autres barrières réglementaires, cognitives, technologiques et socioculturelles entravent l'utilisation durable

des terres et des ressources naturelles et l'exploitation du plein potentiel de la nature au bénéfice de l'action climatique.

### **Le Programme d'investissements au bénéfice de la nature, des personnes et du climat vise à proposer une solution**

4. Concilier les utilisations concurrentes des ressources naturelles tout en relevant le défi climatique et en atteignant les objectifs de la politique de développement durable nécessite d'investir dans des solutions basées sur la nature et d'adopter une perspective multisectorielle intégrée à l'échelle du système. Les solutions basées sur la nature représentent une approche qui permet de relever les défis sociétaux en fournissant des avantages environnementaux, sociaux et économiques et en contribuant à atténuer les changements climatiques et à s'adapter à ceux-ci. Elles offrent l'occasion de libérer le potentiel transformateur de la nature en faveur de l'action climatique. L'ampleur et l'urgence du défi sont trop grandes pour aborder l'agriculture, la foresterie, la biodiversité, la sécurité alimentaire, la croissance économique et la réduction de la pauvreté en tant que questions distinctes ou en « silos ».
5. C'est dans ce contexte que les Fonds d'investissement climatiques et leurs partenaires d'exécution<sup>1</sup> proposent la mise en place du Programme d'investissements au bénéfice de la nature, des personnes et du climat afin de cibler l'utilisation de financements concessionnels à l'échelle et flexibles pour surmonter les obstacles et accroître le soutien aux investissements dans des solutions basées sur la nature pour l'exploitation durable des terres et d'autres écosystèmes.
6. L'approche des solutions basées sur la nature proposée par le Programme d'investissements au bénéfice de la nature, des personnes et du climat promu par les CIF adopte une vision multisectorielle intégrée, reconnaissant l'interaction inhérente au système socio-écologique pour répondre à de multiples objectifs liés à la fois à l'environnement et aux buts sociaux (historiques, politiques, économiques et culturels). Elle permettra aux CIF et à leurs partenaires d'exécution de contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance, à la lutte contre le changement climatique et à la progression vers le développement durable.
7. L'objectif du programme sera atteint en déployant le modèle commercial des CIF pour rassembler toutes les parties prenantes concernées, notamment dans la conception et la mise en œuvre d'une stratégie d'investissement fondée sur des données factuelles et un leadership et des partenariats solides. Les modalités de mise en œuvre de la solution fondée sur la nature à l'échelle du système dépendront des circonstances propres au contexte et de l'ampleur de l'intervention requise. Trois principaux modèles sont envisageables, qui seraient dirigés respectivement par les pouvoirs publics, l'industrie ou la communauté. L'engagement des parties prenantes et la collaboration entre elles aideraient à obtenir l'adhésion institutionnelle et politique requise pour permettre la conception et la mise en œuvre de solutions intégrées basées sur la nature d'une part et d'approches à l'échelle du système

---

<sup>1</sup> Par l'intermédiaire de six banques multilatérales de développement (BAfD, BAsD, BERD, Groupe de la BID, IFC et Banque mondiale), 8,3 milliards de dollars mis à disposition par les Fonds d'investissement climatiques (CIF) fournissent aux pays en développement un coup de pouce bien nécessaire pour réaliser des objectifs de développement à faible émission de carbone et résilients au climat : <https://www.climateinvestmentfunds.org/>

d'autre part. Cela aiderait également à mobiliser des ressources auprès des BMD et d'autres investisseurs publics et privés pour alimenter des portefeuilles d'investissements porteurs de transformations, alignés stratégiquement et axés sur la demande.

8. Le programme ciblerait des domaines clés pertinents pour réaliser les transitions entre les terres et les écosystèmes, qu'appelle de tous ses vœux la communauté scientifique internationale – agriculture et alimentation, forêts et autres écosystèmes, y compris les systèmes côtiers – en tissant des relations de collaboration pour établir des compromis et susciter des synergies entre les parties prenantes et entre différentes parties des domaines prioritaires.
9. Le financement concessionnel des CIF sera déployé par le biais du Programme d'investissements au bénéfice de la nature, des personnes et du climat pour entreprendre des interventions des secteurs public et privé. Au niveau du secteur public, l'approche-programme des CIF impliquerait ce qui suit :
  - Diagnostic de l'utilisation des sols à l'échelle du système : Des diagnostics robustes, basés sur des données et participatifs, permettront aux pays cibles d'évaluer et de hiérarchiser les problèmes climatiques et socioéconomiques, ainsi que l'évolution de l'utilisation des sols d'une zone particulière ou de plusieurs zones, y compris l'évolution des zones côtières et transfrontalières. Le diagnostic pourrait également examiner comment ces problèmes pourraient se poser en fonction de l'évolution des conditions climatiques.
  - Préparation du plan d'action pour les investissements : Le plan décrira comment les problèmes identifiés par le diagnostic seront abordés par le biais d'interventions et d'investissements en matière de politiques, d'effort institutionnel et d'assistance technique. Dirigé et pris en main par les pouvoirs publics, et soutenu par les parties prenantes concernées du pays bénéficiaire, le plan définira une vision commune et une approche stratégique pour les zones à cibler, le tout servant de base d'identification et d'élaboration d'un portefeuille d'investissements prioritaires. Il s'appuiera sur les plans climatiques nationaux ou les stratégies à long terme existants et cherchera à renforcer leur ambition, en vue d'assurer l'alignement sur les priorités nationales, de hiérarchiser l'utilisation des ressources concessionnelles et de soutenir une action climatique renforcée.
  - Développement, mise en œuvre et suivi des investissements catalytiques : Cette phase se concentre sur le développement et la mise en œuvre de portefeuilles d'investissements catalytiques identifiés et hiérarchisés par les pays dans les plans d'action pour l'investissement. Le programme fournira un soutien catalytique à la phase de pré-investissement et d'investissement des projets, en fonction des circonstances spécifiques au contexte.
10. Au niveau du secteur privé, le Programme d'investissements au bénéfice de la nature, des personnes et du climat envisage une stratégie d'investissement orientée vers le secteur privé ; elle sera fondée sur l'élaboration et la mise en œuvre participatives de « feuilles de route » au niveau de l'entreprise, dans l'optique de réorienter les opérations et les chaînes d'approvisionnement vers des options plus durables.

## Résultats attendus

11. Les solutions basées sur la nature peuvent pourvoir à plus d'un tiers de l'atténuation climatique rentable nécessaire jusqu'en 2030 pour stabiliser le réchauffement en dessous de 2° C, et également aider à réduire les conséquences des risques climatiques physiques. L'adoption combinée de formes durables d'agriculture et de gestion forestière, y compris l'agroforesterie, par exemple, pourrait générer plus de 2 000 milliards de dollars par an d'avantages économiques, induire la création de millions d'emplois – principalement dans les pays en développement –, améliorer la sécurité alimentaire et fournir plus d'un tiers des solutions au changement climatique.
12. Les principaux résultats attendus du Programme d'investissements au bénéfice de la nature, des personnes et du climat comprennent : i) un environnement propice renforcé pour l'utilisation durable des terres et d'autres écosystèmes ; ii) l'amélioration des sources de revenus des communautés rurales et des peuples autochtones, femmes et hommes ; iii) l'adoption accrue de chaînes d'approvisionnement durables et / ou de processus de production propres ; iv) un accès accru aux capitaux et la budgétisation de l'utilisation durable des terres et d'autres ressources naturelles ; v) la présentation d'une analyse de rentabilisation des investissements du secteur privé dans les solutions basées sur la nature ; vi) l'incitation à l'innovation au moyen d'un soutien accru aux entreprises, aux technologies et aux modèles d'entreprise à un stade précoce et à fort potentiel d'impact ; et vii) l'amélioration de la gestion des ressources naturelles, y compris la santé des forêts, des terres et des écosystèmes.